



Sous traitance / assistance technique

Par rouf87, le 15/11/2009 à 21:03

Bonjour, je suis en "assistance technique" chez un donneur d'ordre, et je me demande quels sont ses limites d'actions. En fait nous sommes plusieurs personnes de la même société à travailler chez le donneur d'ordre, dans leurs locaux et nous faisons pour la plupart, le même travail que les employés de cette société. Nous avons un coordinateur sur site censé interfacer le client mais dans les faits il en est tout autre. Les différents responsables clients viennent nous voir directement quand ils ont besoin de telle ou telle compétence (ils s'adressent directement à la personne) pour faire faire le travail. Dans la pratique, nous travaillons quasiment comme des gens embauchés. Ça fait un peu penser à de l'interim longue durée, sachant que pour certaines personnes du groupe, ils sont là depuis 6 ans, sans pour autant parler d'embauche. On sert en fait de variable d'ajustement vis à vis de la charge de travail. Je voudrais savoir si tout cela est bien légal et où peut-on trouver les règles qui doivent être suivies pour ce genre de mission de sous-traitance/assistance technique. Merci d'avance pour vos réponses